

Concours national de lecture à voix haute

Règlement

Le premier concours national de lecture à voix haute est organisé par l'ASCE 88 sous l'égide de la FNASCEE, en partenariat avec l'URASCE Est.
Il se déroulera dans la commune de La Bresse, dans le département des Vosges, les 1^{er} et 2 octobre 2022.

1) Qui peut être candidat ?

Ce concours s'adresse à tout adhérent et ayant-droit à jour de sa cotisation.
La participation est individuelle.

Il comprend deux catégories :

- Jeunes (12 à 17 ans révolus)
- Adultes (18 ans et +)

Les inscriptions se font sous la responsabilité des président.e.s des ASCE d'appartenance.

Aucun candidat ne pourra prendre part au concours s'il n'est pas régulièrement inscrit.

La participation au concours n'est pas subordonnée à une phase qualificative préalable, régionale ou interrégionale. Toutefois, l'ASCE 88 se réserve le droit de limiter le nombre de participants en fonction :

- des capacités d'hébergement ;
- du temps disponible.

Il sera alors procédé à la validation des inscriptions par ordre de réception par l'ASCE 88.

L'annulation du concours, faute d'un nombre suffisant de participants, pourra être prononcé, dans le respect des dispositions de la convention entre la FNASCEE et l'ASCE 88 relative à l'organisation du 1^{er} concours national de lecture à voix haute.

2) Accueil

L'accueil sera assuré à La Bresse par l'ASCE 88, le vendredi 30 septembre, à partir de 16h00. Les précisions seront données suites aux inscriptions.

3) Organisation du concours

Les candidats devront présenter, sur scène, deux lectures :

- un texte imposé (le même pour tous ; 1 texte par catégorie) qui leur sera communiqué à l'avance ; durée de lecture approximative : 3 minutes maximum
- un texte librement choisi par eux ; la durée de lecture du texte choisi ne devra pas dépasser 3 minutes.

Le texte imposé sera adressé début juillet par l'ASCE 88 aux inscrits.

Important :

Afin que l'ASCE 88 puisse gérer les droits, chaque candidat s'engage à communiquer sur sa fiche d'inscription les informations concernant les mentions du roman ou recueil de nouvelles dont est issu l'extrait choisi, à savoir : titre du livre, auteur.e, maison d'édition.

Les candidats viendront avec leur exemplaire du livre.

Il n'est pas imposé de tenue ni de code vestimentaire.

L'ordre de passage des candidats sera déterminé par tirage au sort effectué par l'ASCE 88 et sera communiqué la veille du concours.

Un jury composé de membres d'ASCE et du monde de la lecture et du spectacle (4 personnes au total), attribuera des notes, de 1 à 5 à chaque prestation.

Les critères d'évaluation à prendre en compte seront, notamment :

- articulation correcte ;
- vitesse de lecture appropriée et respect de la ponctuation et des silences ;
- placement de la voix et puissance sonore adaptée ; qualité de des intonations ;
- posture corporelle et expressivité et capacité à transmettre des émotions ;
- capacité à détacher régulièrement les yeux du texte afin d'établir un contact visuel avec l'auditoire.

Chaque membre du jury sera souverain dans l'attribution de la note, compte tenu de la part de subjectivité propre à la nature même du concours.

Le total des notes obtenues permettra de déterminer le classement.

Option : en cas de nombre important de candidats, l'ASCE 88 se réserve la possibilité d'organiser le concours en deux phases, éliminatoires et finales.

Les candidats en seront avisés à l'issue de la clôture des inscriptions.

Le spectacle sera ouvert au public.

4) Prix

La FNASCE récompensera, par un trophée, le 1^o de chaque catégorie.

L'ASCE 88 récompensera les lauréats de chaque catégorie de la manière suivante :

- 1^{er} prix du jury : prix d'une valeur de 50 €
- 2^{ème} prix du jury : prix d'une valeur de 25 €
- 3^{ème} prix du jury : prix d'une valeur de 15 €

L'ASCE la plus représentée en nombre de candidats sera récompensée par un panier vosgien, remis par l'ASCE 88.

5) Obligations

Les candidats et les accompagnants s'obligent à une tenue correcte en tous lieux et en toute circonstance.

Ils s'obligent à un comportement correct et veilleront particulièrement au respect des installations.

6) Assurances

La manifestation est couverte par le contrat « responsabilité civile » et les participants sont couverts par la garantie « individuel accident », dans les conditions indiquées en annexe de la carte d'adhérent.

La FNASCE et l'ASCE 88 déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration d'objets personnels.

Les loges mises à disposition des participants ne seront pas gardiennées et chacun veillera à ne pas y laisser d'objets de valeur.

7) Droit à l'image

Chaque participant à une organisation fédérale accorde à l'organisateur le droit d'enregistrer, en partie ou en totalité, sa participation à l'événement sous forme de photos, vidéos, films télévisés, reportages radio, et tout autre moyen, et de les utiliser, sans limite de temps, et sans lui devoir aucun droit financier.

Le fait de s'inscrire au challenge implique l'acceptation que l'organisateur ou la FNASCE utilise son image dans le cadre de son activité. Si un participant refuse que son image soit exploitée par l'organisateur, il devra le mentionner par écrit au moment de son inscription. Toutefois, le participant qui sera sur une photo de foule prise dans un endroit public ne pourra refuser la publication de ladite photo.

8) RGPD

Les participants disposent des droits sur leurs données personnelles fournies à l'ASCE organisatrice, conformément aux dispositions du RGPD (règlement général sur la protection des données).

La fiche d'inscription comprend une annexe relative au RGPD.

9) Cas de force majeure

En cas de force majeure, l'ASCE organisatrice se réserve le droit d'annuler la manifestation, après avis du comité directeur fédéral ou de son représentant, dans le respect des dispositions de la convention entre l'ASCE et la FNASCE.

10) Acceptation du règlement

Par le seul fait de son inscription, chaque participant adhère sans restriction aux dispositions du présent règlement et accepte toute décision prise par l'ASCE organisatrice et la FNASCE.

11) Ressources

Afin de les aider à préparer le concours, les candidats sont invités à visionner les vidéos de « Si on lisait à voix haute », accessibles à partir du lien : <https://www.lumni.fr/dossier/la-grande-librairie-concours-de-lecture-a-voix-haute>